DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-six, le vendredi seize octobre à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la vice-présidence de Madame Chloé GOBET.

Présentes :
Mmes : GOBET, LABI-MALAKIAN, BRUNET, CURNIER, DUMAINE, SLAMA

N° 17

Date de Publication
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
Date de la convocation
07/10/2026

Pouvoirs :
Mme MILON à Mme GOBET
Mme VAUTRIN à Mme CURNIER
M. JANUEL à Mme LABI-MALAKIAN
M. CAUMEL à Mme SLAMA

Absente excusée :
Mme DE VICTOR PUYAL

Objet : Approbation du contrat d'engagement dédié à la fourniture de repas et à la collecte de fonds du Téléthon.

Il est exposé au Conseil d'Administration qu'en France, le Téléthon est un événement caritatif organisé depuis 1987 par l'Association française contre les myopathies pour financer des projets de recherche sur les maladies génétiques.

Le C.C.A.S de Cassis soutient cet événement national et propose au sein de son restaurant un menu spécial au tarif de 15 euros, le mardi 10 novembre et le jeudi 19 novembre 2026. En fonction de la demande, le C.C.A.S. se réservera le droit de programmer un troisième déjeuner.

Dans le cadre de cette opération, le C.C.A.S. reversera la somme de 4 euros pour chaque repas servi au profit de la collecte du Téléthon.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'approuver le contrat d'engagement avec l'association Téléthon**,** d'approuver le tarif de 15 euros, d'approuver le principe du reversement, par le C.C.A.S. de Cassis, de la somme de 4 euros par repas effectivement servi dans le cadre de l'opération Téléthon, au profit de la collecte du Téléthon et d'autoriser Madame la Présidente à signer ce document ainsi que tout acte nécessaire à sa mise en œuvre et à procéder au reversement des sommes correspondantes.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'**unanimité** la proposition.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de CASSIS, le vendredi 16 octobre 2026.

La Présidente
Danielle MILON

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ★ CASSIS ★

Accusé de réception en préfecture
013-261300701-20261016-2026-D-17-DE
Date de réception préfecture : 22/10/2026